Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MIT, veuillez visiter :
capmit.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ɐnt : 3 pour l'unité EG1 complète ; l'EMC n'a pas de coefficient autonome Durée : 2

Le candidat présente une liste de six documents choisis, un pour chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Le thème interrogé est tiré au sort. Les documents du dossier ci-dessous sont des supports documentaires de référence pour le présent sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, ANALYSE D'UN TEXTE FONDATEUR (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, AMÉNAGEMENT ET ACCESSIBILITÉ (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, LIBERTÉS ET LAÏCITÉ (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES DE L'ORAL D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET D'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : ÉPREUVE NATIONALE DU CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES

L'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués à l'oral dans le cadre de l'épreuve EG1. Le candidat présente une liste de six documents choisis, un pour chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Le thème interrogé est tiré au sort. Après cinq minutes de préparation, le candidat présente le document correspondant et répond aux questions de l'examinateur. La durée totale de cet oral est de quinze minutes.

Les trois parties ci-dessous présentent des supports et des questions possibles pour les thèmes abordés. À l'examen, le candidat est interrogé sur le thème tiré au sort et présente le document correspondant de sa liste.

PARTIE 1 : HISTOIRE, ANALYSE D'UN TEXTE FONDATEUR (9 points)

Analyser une source, la replacer dans son contexte et en expliquer la portée

Le document DT 1 est un extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Présentez sa nature, sa date et son contexte. Appuyez votre analyse sur des éléments précis du texte et expliquez la portée de ses principes.

1.1 (2 points) Identifiez la nature du document, sa date et l'autorité qui l'a adopté. Situez-le dans le contexte de la Révolution française.

1.2 (3 points) Expliquez les principes exprimés dans les articles 10 et 11 du document. Relevez les libertés concernées et précisez les limites mentionnées dans le texte.

1.3 (2 points) Montrez en quoi ce texte affirme une rupture avec l'organisation politique et sociale de l'Ancien Régime. Appuyez votre réponse sur le document et vos connaissances.

1.4 (2 points) Expliquez la portée de cette déclaration dans la construction des droits et libertés en France. Distinguez ce que le texte proclame en 1789 de la mise en œuvre effective de ces principes dans la durée.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, AMÉNAGEMENT ET ACCESSIBILITÉ (7 points)

Lire des données territoriales et construire une réponse argumentée

Le document DT 2 présente des données fictives concernant trois communes d'un même bassin de vie. Elles sont fournies intégralement pour cette étude. Montrez comment l'offre de transports collectifs et l'éloignement du pôle d'emploi peuvent produire des différences d'accès aux services et aux emplois.

DT 2 : Indicateurs territoriaux de trois communes d'un bassin de vie

Commune	Population	Distance au pôle d'emploi	Départs de transport collectif par jour ouvré	Part des ménages sans voiture
Centre	18 400 habitants	0 km	42	19 %
Rive	6 200 habitants	12 km	14	11 %
Plateau	2 750 habitants	27 km	4	8 %

Données fictives établies pour le sujet.

2.1 (2 points) Comparez les trois communes à partir de deux indicateurs du tableau. Décrivez une différence d'accessibilité aux emplois ou aux services.

2.2 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en associant à chaque commune un élément du document et une conséquence possible pour les habitants.

2.3 (3 points) Rédigez une réponse organisée expliquant pourquoi l'accessibilité est inégale dans ce bassin de vie. Proposez une mesure d'aménagement susceptible de réduire ces écarts et justifiez votre proposition à partir des données.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, LIBERTÉS ET LAÏCITÉ (4 points)

Exercer son jugement civique et mobiliser les principes de la République

Dans un service municipal accueillant du public, une agente porte un signe manifestant ses convictions religieuses pendant son service. Un usager demande à être reçu par une autre agente. Vous êtes interrogé sur les principes applicables et sur la manière de traiter la situation. Utilisez le document DT 1 et les repères institutionnels fournis au DT 2. Distinguez la liberté de conscience des obligations de neutralité applicables aux agents publics.

3.1 (1 point) Présentez les principes de la République concernés par cette situation, en vous appuyant sur les documents.

3.2 (1 point) Expliquez la différence entre la liberté de conscience d'un usager et l'obligation de neutralité d'un agent public dans l'exercice de ses fonctions.

3.3 (2 points) Proposez une réponse à la demande de l'usager. Justifiez-la par une argumentation cohérente qui respecte les droits des personnes et le principe d'égalité devant le service public.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789, ARTICLES 10 ET 11

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 par les représentants du peuple français réunis en Assemblée nationale. Extrait :

Article 10. « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Article 11. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

DT 2 : DONNÉES TERRITORIALES ET REPÈRES JURIDIQUES SUR LA LAÏCITÉ

Partie A : données territoriales. Les données du tableau sont fictives et créées pour l'étude géographique. Elles décrivent trois communes d'un même bassin de vie ; le pôle d'emploi est situé dans la commune Centre.

Partie B : repères juridiques. L'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale et qu'elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Dans l'exercice de leurs fonctions, les agents publics sont soumis à une obligation de neutralité. Les usagers du service public conservent leur liberté de conscience, sous réserve du respect des règles applicables au service et des droits d'autrui.

Indicateurs territoriaux de trois communes d'un bassin de vie

Commune	Population	Distance au pôle d'emploi	Départs de transport collectif par jour ouvré	Part des ménages sans voiture
Centre	18 400 habitants	0 km	42	19 %
Rive	6 200 habitants	12 km	14	11 %
Plateau	2 750 habitants	27 km	4	8 %

Données fictives établies pour le sujet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les deux dernières colonnes à partir des données du DT 2. Les réponses peuvent être formulées sous forme de groupes de mots.

Repérage des différences d'accessibilité

Commune	Un indicateur relevé dans le DT 2	Conséquence possible pour l'accès aux emplois ou aux services
Centre	.....	.....
Rive	.....	.....
Plateau	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.